

OUVRE-MOI LA PORTE

Municipalité de Plaisance
274, rue Desjardins
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363



Vol. 12, No. 2

8 avril 2010

MESSAGE DU MAIRE



Quel magnifique printemps !

À l'occasion on pourrait même croire que l'été est presque arrivé. Profitons au maximum de ces beaux moments pour refaire une beauté à nos propriétés, balayer les rues, réparer les chemins, entretenir les parterres, retirer les abris tempo, réparer les bâtiments et plusieurs actions qui embelliront notre village.

Il faut toutefois garder en tête que ces opérations doivent être faites dans le respect de notre environnement. Il est important de ne pas envoyer lors de la cueillette des ordures, des matériaux de constructions, de la terre, du sable, des roches, de la peinture et plusieurs composantes que nous pouvons récupérer ou composter. Notre municipalité présente des chiffres positifs qui démontrent la volonté des citoyen(ne)s de respecter ces directives. Il ne faut pas ralentir la cadence et bien continuer de donner l'exemple aux autres municipalités de la région.

Vive le printemps !
Paulette Lalande, Maire

Heures du bureau municipal

Du lundi au jeudi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vendredi : fermé

TABLE DES MATIÈRES

La ride du VP	2
Utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal	2
Balayage des rues/Signal printanier	2
Permis	3
Rappel - Réglementation piscine/sécurité ..	3
Onction des malades.....	3
Ventes de débarras ou ventes de garage	3
Saviez-vous que	4
Plaisance fleuri	4
Nouvelle animatrice en loisirs	5
Super projet - Artistes et artisans.....	5
Paroisse Cœur-Très-Pur-De-Marie	5
Club de l'amitié de Plaisance.....	6
Gala des pompiers de Plaisance.....	6
Comité de développement économique	6
Importante directive	7
Bienvenue à Sarah Lalande Dansereau	8
Nouvelles brèves.....	8
Relance de la papetière à Thurso	8



LA RIDE DU VP

SAMEDI LE 15 MAI 2010

AU PROFIT DE LA MAISON DE SOINS
PALLIATIFS

LE MONARQUE DE PLAISANCE

L'association des motos américaines du Québec (AMAQ) en collaboration avec son VP, M. Michel Guindon, organise sa première randonnée annuelle sous le nom de « Ride du VP » le 15 mai prochain afin d'amasser des fonds pour venir en aide à la Fondation Résidence Le Monarque, maison de soins palliatifs qui sera située à Plaisance.

Différentes activités seront organisées tout au long de la journée, déjeuner avec les élu(e)s, randonnée et exposition de motos, souper spaghetti avec la population locale pour n'en nommer que quelques-unes. Tous les profits engendrés par cette journée seront remis à la fondation.

Un coût de 20\$ par participant donnant droit au brunch avec les élu(e)s, activités sur le site ainsi qu'au souper spaghetti. Gratuit pour les enfants de 6 ans et moins accompagnés d'un parent qui s'est procuré un billet.

PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE À CETTE LEVÉE DE FONDS !

UTILISATION DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

Un petit rappel : L'arrosage des pelouses, jardins, fleurs et arbres est permis du 1^{er} mai au 1^{er} septembre. Vérifiez bien les journées auxquelles vous avez droit.



#civiques pairs : Les lundis, mercredis et vendredis, entre 5h00 et 7h00 en matinée et entre 19h00 et 22h30 en soirée.

#civiques impairs : Les mardis, jeudis et samedis, entre 5h00 et 7h00 en matinée et entre 19h00 et 22h30 en soirée.

— Il est DÉFENDU de vider continuellement l'eau de votre piscine pour la remplacer, en vous servant du réseau d'aqueduc municipal. Le système de lavage "backwash" est permis pour un maximum de cinq (5) minutes à la fois.

Règlement #02-006 applicable par la Sûreté du Québec. Pénalités variant entre 100\$ et 600\$.

BALAYAGE DES RUES/SIGNAL PRINTANIER

Veuillez noter que le contracteur retenu procédera au balayage des rues dès la semaine débutant le 12 avril. Comme les années passées, nous vous demandons de disposer vos tas de sable près de la rue afin de collaborer étroitement à la récupération par le balai mécanique. Il va sans dire qu'il demeure toujours interdit de l'acheminer au site d'enfouissement.

Merci à l'avance de votre essentielle coopération.



PERMIS...

Soyez informé que toute personne qui désire construire, reconstruire, déplacer, implanter ou agrandir un bâtiment doit obtenir au préalable de l'inspecteur en bâtiment et en environnement un permis de construction. De plus, toute personne qui désire démolir, réparer, rénover ou changer l'usage d'un bâtiment doit, au préalable obtenir le certificat d'autorisation, le permis requis auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Aussi, la construction d'un puits, d'une installation septique, d'une clôture, ainsi que la stabilisation des rives nécessite également l'obtention d'un permis.

Enfin, toute personne qui désire couper un arbre dans le noyau villageois ou bien faire une coupe d'arbres d'une superficie supérieure à un hectare dans le secteur rural doit obtenir un permis auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Pierre Villeneuve au (819) 743-4460.



RAPPEL - RÉGLEMENTATION PISCINE/SÉCURITÉ

Cette réglementation prévoit que toute piscine ayant une hauteur de moins de 1,2 mètre (48 pouces) doit être entourée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,2 mètre (48 pouces), en permanence autour de la piscine ou pour l'ensemble du terrain où est la piscine.



De plus, une aire de restriction d'une largeur de 1 mètre (39 pouces) et d'une hauteur minimale de 90 cm (36 pouces) doit être prévue pour limiter le risque d'escalade par la proximité d'un filtreur. Une aire de restriction est un espace libre de tout obstacle entre le filtreur et le bassin de la piscine, incluant les raccords rigides. L'installation d'une clôture de contour sur le niveau supérieur de la piscine d'une hauteur minimale de 1,86 mètre (6 pieds mesurés à partir du sol) permet d'être exempt de prévoir une telle aire de restriction. Il y a aussi d'autres possibilités à cet effet. Ces normes s'appliquent autant aux nouvelles piscines, qu'aux piscines existantes.

Nous vous rappelons que l'installation d'une piscine hors terre permanente ou temporaire (gonflable), ainsi que les piscines creusées, exigent l'obtention d'un permis de l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Pierre Villeneuve au (819) 743-4460 ou (819) 427-5363.

CÉLÉBRATION COMMUNAUTAIRE DE L'ONCTION DES MALADES

Vous êtes malade, vos forces déclinent mais vous pouvez encore vous déplacer alors, nous désirons vous inviter à venir assister à une célébration communautaire de l'onction des malades, qui se tiendra le mardi 27 avril à 15h00 à l'église de Plaisance.



C'est une occasion privilégiée, pour la communauté priante, de marquer le soutien et la sollicitude de Dieu envers ceux qui ont tant besoin d'être fortifiés. Accompagnez vos parents ou amis malades, offrez leur de les accompagner ou de les conduire. Cette célébration sera suivie d'un léger goûter à la salle municipale.

Les Cursillistes de Plaisance

VENTES DE DÉBARRAS OU VENTES DE GARAGE



Vous devez vous procurer un permis pour tenir une vente de garage (vente de débarras). De plus, ces ventes sont autorisées seulement la fin de semaine de la fête des Patriotes/fête de la Reine ainsi que le week-end de la fête du travail. Le permis est bon pour les deux événements.

Le coût du permis est de 5\$, vous pouvez communiquer avec M. Pierre Villeneuve, inspecteur en bâtiment au (819) 743-4460 ou à la municipalité au (819) 427-5363. (règ. de zonage - chap 5, art. 10-14)

SAVIEZ-VOUS QUE

Nouvelle chronique d'information.

Il y a tellement d'aspects différents quant à l'administration municipale que nous avons pensé vous offrir une rubrique relatant divers sujets du monde municipal méconnus par la population. « Le saviez-vous? » vous servira à vous faire part d'informations pertinentes qui touchent tous les domaines de la vie dans la communauté de Plaisance. Vous verrez que l'on en apprend régulièrement! Et les conseillers aussi!

Commençons simplement.

LE SAVIEZ-VOUS?



Comme chacun de ses citoyens, la municipalité paie une facture d'électricité pour l'éclairage, non seulement de ses bâtiments mais également des rues? Saviez-vous cependant que c'est nous qui sommes propriétaires des lampadaires ainsi que des ampoules de ceux-ci? Et il faudra bientôt remplacer notre lot de lampadaires pour un modèle moins énergivore.

Un nouveau projet voit le jour....Plaisance fleuri Un nouveau projet voit le jour....Plaisance fleuri



Plaisance fleuri est un concours destiné autant aux résidents qu'aux commerçants

Cette activité est organisée par le comité d'embellissement de Plaisance. Nous sommes une organisation formée de citoyens et d'élus, supportée et reconnue par le Conseil Municipal de Plaisance. Et l'un de ses mandats est de promouvoir l'embellissement horticole de notre village.

Le lancement de l'activité se tiendra à la salle municipale le 4 mai 2010 suite au 5 à 7 des bénévoles.

Venez en grand nombre et courez la chance de remporter des prix de présence horticoles. Par cette occasion, le comité remettra des fleurs à déposer en terre gratuitement aux familles présentes. (maximum de 100 plants disponibles)

À l'automne, il y aura remise de prix pour les jardiniers amateurs s'étant le plus démarqués.

La saison estivale 2010 sera la première édition d'une longue tradition, nous l'espérons !

Allez-y, mettons la main à la terre!!!!

En collaboration avec l'Association des Loisirs et le Club de Marche de Plaisance





NOUVELLE ANIMATRICE EN LOISIRS/ CHRISTINE CAMPANOZZI

Bonjour à vous tous, citoyens et citoyennes de Plaisance. C'est avec joie et intérêt que je souhaite vous informer par ce petit message, de mon arrivée, à l'association des loisirs de votre municipalité. Originaire de Shawinigan, en Mauricie, je suis une jeune femme de 24 ans fonceuse, dynamique et qui a beaucoup d'ambition. Trop de projets en tête, le pouvoir, je serais active 28 heures par jours. En gros, je suis une personne motivée, authentique, qui se lève en feu chaque matin pour vivre le plus intensément possible les moments de la journée. Impatiente de vous rencontrer et d'apporter mon dynamisme au sein de votre communauté, c'est au début avril que j'entre en fonction au poste d'Animatrice loisirs et que la maison des jeunes reprendra son horaire régulier.

Au plaisir de faire votre connaissance dans les prochaines semaines
Votre responsable des loisirs
Christine

SUPER PROJET ARTISTES ET ARTISANS DE PLAISANCE



Venez nous rencontrer pour une soirée d'information vendredi le 23 avril 2010 à la salle communautaire, au 281, rue Desjardins à 19h00.

Responsables : Mme Sylvie de Repentigny et Mme Micheline Therrien

PAROISSE CŒUR-TRÈS-PUR-DE-MARIE

MESSE QUÉBÉCOISE : Dans le cadre de la fête pour le 40^e anniversaire du **Club de l'amitié**, il y aura une messe québécoise célébrée le dimanche 30 mai à l'église. Ce sera une première pour nous mais sûrement par la dernière. Vous pouvez surveiller le feuillet paroissial toujours disponible à la Caisse Populaire.



ADORATION ; Tous les 2^e mardi de chaque mois à l'église de 13h à 16h suivie de la messe.

ANNÉE SACERDOTALE : En juin prochain (date à déterminer), il y aura un rassemblement avec repas partagé après la messe afin de souligner l'année sacerdotale. Consulter le feuillet régulièrement.

FÊTE PATRONALE : Nous sommes à la recherche de gens qui aimeraient s'impliquer pour l'organisation de cette fête annuelle qui se tient à la fin d'août depuis 3 ans maintenant. Il s'agit d'une fête familiale, de concert avec la municipalité. Vous pouvez me contacter au (819) 790-9354.

PRIÈRE DE TAIZÉ : Le premier lundi de chaque mois à 19h à l'église de St-Sixte, d'une durée de 50 minutes. Allez y voir !

CLUB DE L'AMITIÉ (FADOC) DE PLAISANCE



Ce printemps, un vent de renouveau souffle sur le Club de l'amitié car il prépare avec fébrilité son 40^e anniversaire d'existence. Les samedi et dimanche 29 et 30 mai 2010 seront journées de fête à la salle municipale et à l'église de Plaisance.

Notre association a pour objectif de rendre hommage aux aîné(e)s et de mettre en évidence leurs nombreux talents lors d'un spectacle : « Les aîné(e)s savent y faire » car leurs habiletés se manifestent dans plusieurs domaines.

Ce projet de commémoration est en préparation. Mettez donc à votre agenda ces dates et consultez la publicité à paraître. Évidemment, votre participation à ces fêtes en actualisera la réussite.

À ne pas oublier les prochaines activités : 22 avril : Whist de l'Amitié à 13h et souper
 13 mai : Souper de la Fête des Mères à 17h30
 29-30 mai : 40^e anniversaire

Au plaisir de se rencontrer.

Georgette Ménard, Présidente (819) 427-5748

GALA DES POMPIERS DE PLAISANCE/SAMEDI LE 24 AVRIL À LA SALLE MUNICIPALE



Animateur : Martin Grenier du 104,7 FM parlé de l'Outaouais

Souper (cuisses de grenouilles/brochettes de poulet) et soirée dansante avec Amyothèque
Tirage : Certificat cadeau Ameublements Desrochers de 600\$

Pour infos et/ou billets : (819) 427-9999 (819) 427-5070 (819) 923-5363

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÇA BOUGE RONDEMENT!

Vous n'êtes pas sans savoir que votre conseil municipal a mis sur pied un comité de développement économique pour identifier et actualiser des actions visant à dynamiser notre vie plaisancienne. On se le dit souvent, avec l'autoroute 50, il importe d'embarquer dans la parade et de se mobiliser autour de projets concrets si l'on veut que notre municipalité profite de retombées possible du nouvel axe routier!

Peut-être qu'on semble se répéter mais cette prémisse est super importante si l'on veut progresser tout en attirant une relève.

En bref, précisons que suite aux consultations publiques menées par « Fondation Rue Principale » un rapport synthèse a été produit pour dégager des pistes de travail!

De là, 8 sous-comités ont été formés pour passer en mode action et ainsi proposer des moyens d'agir! Beaucoup de pain sur la planche mais le travail intense est sur une bonne lancée.

Voici donc la liste des sous-comités qui ont déjà pour la plupart présenté un suivi au C.D.E. qui demeure toujours l'instance qui oriente, coordonne et assure la bonne marche des opérations.

THÈMES	MEMBRES
1 ^{er} comité - Révision et appropriation du document d'orientation (à être approuvé par le conseil)	M. Jean-Luc Lussier M. Claude Gagnon M. Ghislain Ménard Mme Nicole D'Amours Mme Ghislaine Langevin M. Raymond Ménard
Marché public/Orientations préliminaires	M. Luc Galarneau
Sentiers vélos V.T.T. - Motoneiges	Mme Suzan Turpin M. Jean-Guy Dansereau
Parc National - Chutes	M. Jean-Luc Lussier Mme Suzan Turpin M. Jean-Guy Dansereau Mme Nicole D'Amours M. Nil Béland
Embellissement de Plaisance	M. Luc Galarneau Mme Suzan Turpin M. Ghislain Ménard Mme Geneviève Guindon
Plaisance - Municipalité verte	M. Thierry Dansereau Mme Ghislaine Langevin Mme Geneviève Guindon M. Fernand Desjardins
Développement résidentiel et commercial	M. Claude Gagnon M. Fernand Desjardins M. Raymond Ménard
École- Perspectives d'avenir	M. Thierry Dansereau M. Luc Galarneau

Voilà donc la structure opérationnelle qu'on s'est donné pour faciliter le travail et supporter le comité de développement économique dans son plan d'action.

Bienvenue à un nouveau membre : Je profite de l'occasion pour indiquer que M. Nil Béland vient de se joindre au comité. Son expertise dans le milieu agricole s'avère un atout intéressant puisque ce secteur fait partie bien sûr de nos actions à valoriser.

Important : Si vous avez des suggestions constructives ou attentes, n'hésitez pas à les communiquer à l'un des membres. La priorité demeure toujours d'être à l'écoute du milieu pour développer une réelle complicité d'action!

Raymond Ménard, conseiller responsable

IMPORTANTE DIRECTIVE

Tous les résidus déposés dans les boîtes de récupération se doivent d'être bien entassés dans des sacs biodégradables. Quant aux branches, celles-ci, d'être bien attachées. S.V.P. veuillez collaborer en ayant en tête tout le travail requis par nos employés municipaux.

BIENVENUE À SARAH LALANDE DANSEREAU AJOINTE À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT



Afin de préparer la relève en urbanisme et soutenir notre inspecteur en bâtiment, la municipalité a retenu les services de Madame Sarah Lalande Dansereau. Dès le mois de mai, elle pourra émettre des permis et faire des visites sur le terrain. La municipalité de Plaisance a l'intention d'être un peu plus vert et afin d'y arriver elle devra être beaucoup plus vigilante dans l'application des règlements des nuisances, des fosses septiques et toute la réglementation en aménagement.

Bienvenue Sarah!

NOUVELLES BRÈVES... VOTRE COLLABORATION S'IMPOSE TOUJOURS RECYCLAGE - COMPOSTAGE



Comité consultatif : Décision en application

Suite à une recommandation émanant dudit comité qui vous représente, nous vous rappelons qu'à compter de ce printemps-ci, les sacs biodégradables sont obligatoires pour le dépôt de vos matières dans les boîtes réservées à cette fin. Vous comprenez sûrement les motifs car si l'on veut vraiment être pratique et écologique il était requis d'aller dans cette direction. Donc, on se passe le mot... Le Marché Martin, entre autres, peut vous accommoder dans vos achats.

Matières dangereuses

Nous continuons nos démarches pour trouver une source d'élimination. Une piste intéressante est à l'étude. Votre comité sera consulté lors de la réunion printanière du 15 avril prochain. Entretemps, veuillez les conserver en sécurité! On travaille sur cette question importante.



Cueillette des biens informatiques et électroniques (Ordinateurs, t.v., système de son etc.)

Veuillez noter qu'à nouveau ce printemps nous prévoyons une cueillette spéciale de ces équipements. L'opération se tiendra en collaboration avec les autres municipalités de la route 148. Préparez votre matériel à éliminer et on vous reviendra à la mi-mai avec des précisions à ce sujet.



Boîtes de récupération : Matières à composter

Nous vous rappelons que la même procédure s'applique cette année pour l'élimination de vos résidus à composter. Si vous désirez vous procurer un tel bac veuillez contacter la municipalité Possibilité d'un achat regroupé à coût moindre.

Récupération des peintures au garage municipal/267, rue Du Parc

Horaire : Jeudi de 13h00 à 14h00 Important de laisser les peintures dans leurs contenants d'origine

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE JUBILE RELANCE DE LA PAPETIÈRE À THURSO

À l'instar de tous les partenaires qui travaillent au développement de notre région, il va sans dire que le comité de développement économique de Plaisance applaudit à tout rompre suite à l'annonce de la reprise des activités de l'usine de Thurso.



C'est donc dans un esprit d'optimisme et d'enthousiasme que vos représentants reçoivent un bon coup de pouce pour identifier des moyens réalistes et stimulants afin de faire de Plaisance un milieu de vie sécuritaire, paisible et attrayant. Une belle commande à relever tous ensemble!